



LANCEMENT D'UNE ENQUÊTE FLASH SUR L'IMPACT DES COÛTS DE L'ÉNERGIE POUR LES STRUCTURES D'HÉBERGEMENTS

Les structures du secteur AHI font face à une augmentation sans précédent des prix de l'énergie ainsi qu'à des conditions de renégociation des contrats de gaz et d'électricité très défavorables, ce qui n'est pas sans impact sur leur équilibre financier et la pérennité de leur fonctionnement à terme. Afin de renforcer son plaidoyer auprès des pouvoirs publics, la Fédération des acteurs de la solidarité sollicite son réseau d'adhérents pour objectiver l'impact de la hausse des coûts de l'énergie (gaz et électricité) sur les budgets des associations.

Nous vous proposons de remplir un questionnaire par association / organisation adhérente.

Le questionnaire est accessible [via ce lien](#).

Nous avons conscience que ces estimations sont complexes à réaliser, dans un contexte d'incertitude très élevé, et que nous vous sollicitons dans une période très chargée. Néanmoins, **votre participation est essentielle pour faire remonter les difficultés rencontrées par les associations du secteur AHI et obtenir d'éventuelles compensations de la part de l'Etat.**

Pour toute demande relative au questionnaire, vous pouvez contacter Tiphaine Vanlemmens, chargée de mission Hébergement à la Fédération : tiphaine.vanlemmens@federationsolidarite.org

Merci pour vos remarques et vos contributions
Prochain Numéro courant Décembre 2022

Activité du SIAO/115

1239 appels en Octobre 2022 dont :

- 301 demandes orientées vers les abris de nuit
- 9 orientations vers des hébergements dont 5 suite à des violences.
- 121 appels réorientés vers l'Instance de Régulation
- 44 demandes orientées vers l'hôtel dont 18 suite à des violences

Dans ce numéro

- La plénière « Logement d'Abord »
- les enfants protégés des hôtels
- Hébergement d'urgence

La plénière « Logement d'Abord » au Congrès Hlm : retour sur la mobilisation en faveur du relogement des personnes sans-domicile

Lancé par le Gouvernement dès 2017, le plan quinquennal pour le Logement d'Abord porte une volonté de rupture dans le traitement du sans-abrisme en France, basé sur la conviction selon laquelle il n'existe pas à priori de « capacité à habiter » un logement. Visant l'accès le plus rapide au logement pour les personnes sans-domicile, avec la mise en place d'un accompagnement social adapté, il entend faire du logement la clé de l'insertion.

Ainsi, c'est donc un grand principe d'action qui guide l'ensemble des acteurs intervenant dans la lutte contre le sans-abrisme (services de l'Etat, monde de l'hébergement, travailleurs sociaux, bailleurs sociaux).

Ce renversement de paradigme, dont la pertinence a été soulignée par l'ensemble des acteurs présents à la table ronde, s'est également incarné concrètement, par des résultats tangibles en matière d'accès au logement des personnes sans-domicile.

Réforme prioritaire du Gouvernement, près de 5 années après le déploiement du Logement d'Abord, on estime à près de **400 000 le nombre de personnes sans-domicile ayant accédé au logement entre 2018 et 2022.**



Dans ce contexte, la Dihal et les participants, ont conjointement souligné le rôle majeur joué par les bailleurs sociaux, lesquels, alors même qu'ils font face à une paupérisation des demandeurs et à une baisse du taux de rotation, ont pris toute leur part dans le relogement des personnes en grande précarité. En effet, depuis 2018, ce sont plus de 100 000 logements sociaux qui ont été attribués à des ménages sans-domicile, illustrant ainsi l'implication des bailleurs sociaux dans la lutte contre le sans-abrisme. Reflet de cet engagement, la part des attributions consacrée aux personnes sans domicile atteint plus de 6% au 1er semestre 2022, contre moins de 4% en 2017.

Fort de ces résultats, **les participants de la table ronde ont également mis en avant l'importance de l'accompagnement social dans la réussite du « Logement d'abord ».** Dans un contexte de crise d'attractivité des métiers du travail social, il était primordial de rappeler que les travailleurs sociaux sont indispensables à la réinsertion par le logement des personnes sans-domicile, car l'accompagnement social ne saurait être porteur de résultats sans leur implication et leur engagement constants auprès des ménages les plus vulnérables.

Finalement, en conclusion de la plénière, les acteurs ont tous fait mention de leur attachement au modèle généraliste du logement social, lequel permet tout autant l'accès au logement des plus démunis que la concrétisation de la mixité sociale sur le territoire.

Encore un décret à attendre avant de pouvoir sortir les enfants protégés des hôtels

Des jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance se retrouvent encore livrés à eux-mêmes en hôtels, comme le montre un nouveau reportage de M6. Avant l'interdiction de ces hébergements en 2024, un décret doit au moins les encadrer, mais il est encore en débat.

Dominique Versini s'accroche, tant bien que mal, à son sourire. « *Ça me choque, c'est inacceptable* », reconnaît pourtant l'adjointe en charge de la protection de l'enfance, à Paris, face à aux révélations que lui détaille, face à la caméra, le journaliste de M6.

Car dans le département-capitale aussi, l'hébergement en hôtel persiste, pour une partie des mineurs « confiés » à l'aide sociale à l'enfance. Le numéro de *Zone interdite* diffusé le dimanche 16 octobre livre de nouveaux témoignages accablants sur ces placements hôteliers – et plus largement, sur le « Scandale des enfants placés ».

« Petites tentatives de suicide »

On y découvre ainsi Camille, une fille de 15 ans mal nourrie, sous médicaments psychotropes, et logée « *depuis plus d'un an* » dans une chambre miteuse, dont un éducateur a condamné la fenêtre pour mettre fin à « *ses petites tentatives de suicide* ». Dans un autre hôtel, Karima, également adolescente, cloîtrée dans l'obscurité face à ses écrans, finira par agresser le réceptionniste...

L'ancien secrétaire d'État Adrien Taquet n'avait-il pourtant pas [promis, en 2021](#), d'inscrire dans une loi « *l'interdiction de placer des enfants dans les hôtels* » ? De fait, le principe a bien été traduit, dans sa [loi de « protection des enfants » du 7 février 2022](#). Mais l'entrée en vigueur de cette disposition y a été fixée au 1er février 2024.

Solutions alternatives

C'est que, « *pour mettre véritablement fin à l'accueil à l'hôtel, il ne suffit pas de le "décréter"* », justifie-t-on, encore aujourd'hui, au cabinet de [Charlotte Caubel](#), la nouvelle secrétaire d'État chargée de l'Enfance. Dans un premier temps, « *il faut développer les solutions alternatives et se donner les moyens de sortir les enfants de l'hôtel* », nous explique-t-on par mél.

Néanmoins, en attendant que les départements puissent s'organiser d'ici à 2024, la loi avait également promis un décret pour encadrer ces hébergements « touristiques ». La réglementation annoncée doit préciser « *les modalités d'encadrement et de formation requises* » ainsi que « *les conditions* » dans lesquelles un jeune peut être accueilli en hôtel, « *pour une durée ne pouvant excéder deux mois* ».

En concertation

Or huit mois après la publication de la loi, cette norme transitoire se fait toujours attendre. Le décret est en effet en concertation : après avoir été soumis à des représentants des départements et des associations, il a été mis en débat au Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE).

En attendant sa publication, l'entourage de Charlotte Caubel peut au moins annoncer son « *objectif* » : il

s'agit de « *garantir la sécurité de ces accueils* » pendant la phase transitoire, en « *réservant l'hôtel à des situations d'urgence* », en « *interdisant d'ores et déjà qu'y soient accueillis les jeunes les plus vulnérables* », et en « *imposant un accompagnement socio-éducatif et sanitaire adapté ainsi qu'une surveillance 24/24* ».

Accueil houleux

Il reste qu'au CNPE, ce projet de décret a manifestement reçu un accueil houleux. Sur le principe, d'abord, ses membres « *ont unanimement exprimé leurs réserves quant au recours à l'hôtel pour héberger des jeunes confiés à l'ASE* », nous écrit sa présidente Anne Devreese – qui relève néanmoins que cette pratique « *semble exceptionnelle, en tout cas très limitée géographiquement, ou mobilisée très ponctuellement* ».

De plus, au regard du décret proprement dit, le CNPE a « *exprimé ses craintes quant au risque que le texte vienne de fait légitimer une pratique inacceptable* », poursuit cette directrice générale adjointe à l'Enfance du département du Nord.

« *Nous avons rappelé la nécessité qu'un recours ponctuel en urgence à l'hôtel soit de toute façon encadré et sécurisé* », non seulement « *par une validation des autorités administratives et judiciaires à l'origine de la décision de protection de l'enfance* », mais aussi par « *l'accompagnement soutenu d'une équipe pluridisciplinaire mobilisée en continu* », de jour comme de nuit.

Qualifications minimales

Et c'est bien le niveau de qualification exigé pour cet encadrement en hôtel qui fait débat. « *Il nous semble que ces personnels devraient être aussi qualifiés qu'en maison d'enfants* », estime ainsi Marie-José Amah, qui siège au CNPE en tant que vice-présidente de la Meurthe-et-Moselle en charge de la protection de l'enfance. « *Se pose aussi la question de la nuit, puisque le décret proposé assouplirait les règles par rapport aux maisons d'enfants !* »

« *Si une phase transitoire est nécessaire, il faudrait en contrepartie des remontées du terrain, par exemple tous les trimestres, pour prouver que le nombre d'enfants à l'hôtel est effectivement en diminution* », plaide en outre Gautier Arnaud-Melchiorre, personnalité qualifiée du CNPE.

Des situations ingérables

D'autres membres insistent aussi sur « *le besoin de soutenir mieux les départements qui doivent faire face à des situations ingérables sans le concours de l'État* », rapporte encore Anne Devreese, citant l'exemple des afflux de mineurs non accompagnés (MNA), ou encore de jeunes handicapés « *sans solution* ». « *Nous ne sommes pas égaux entre départements* », acquiesce Marie-José Amah, dont la collectivité est parvenue à « *mettre un terme, fin 2020, aux hébergements en hôtel, en accueillant les MNA en collectif* ».

Voilà donc pourquoi des échanges sont encore en « *cours avec le cabinet de Charlotte Caubel pour mieux prendre en compte ces alertes dans le projet de décret qui devrait être publié avant la fin de l'année* », rend compte Anne Devreese. « *Nous avons à ce stade réservé notre avis, dans l'attente de la prise en compte de nos remarques.* » Et en attendant, les hébergements d'enfants en hôtel se poursuivent.

Hébergement d'urgence : «Nous sommes face au risque d'un recul politique majeur»

Le président de la Fédération des acteurs de la solidarité, Pascal Brice, dénonce la potentielle suppression de 14 000 places d'hébergement d'urgence en deux ans.

A l'école primaire de l'Ille, à Rennes, le 24 octobre 2022. Une famille installe ses couchages pour la nuit faute de solution de mise à l'abri. Des parents d'élèves de la ville se sont mobilisés pour trouver des solutions d'hébergement temporaires à des familles qui dormaient dans des tentes.



L'hébergement d'urgence passera-t-il l'hiver ? Le projet de loi de finances 2023 pourrait aboutir à la fermeture de 7 000 places supplémentaires, après un coup de rabot équivalent subi en 2022. Pascal Brice est le président de la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS), qui regroupe plus de 870 associations et organismes du secteur, représentant 90 % des centres d'hébergement et de réinsertion sociale de France. Alors que la trêve hivernale approche, le 1er novembre, il s'inquiète d'un retour de la «*gestion au thermomètre*», une «*aberration*», selon lui.

Combien de personnes vont appeler le 115 ce soir et se retrouver sans solution ?

Selon nos dernières évaluations, au moins 6 000 personnes appellent ce numéro d'urgence sociale chaque jour, mais n'auront pas de réponse positive. Parmi elles, 2 000 enfants. Mais ce chiffre est largement sous-estimé, puisque l'on sait que la moitié des gens à la rue n'appellent même plus le 115, faute de perspective. Si bien que l'on ne sait pas exactement combien de personnes sont à la rue dans notre pays *[selon la Fondation Abbé-Pierre, on compte 300 000 personnes sans domicile en France, dont 27 000 sans abri, ndlr]*, même si nous savons donc que nos propres chiffres sont sous-évalués. Ça ne peut pas durer comme ça.



En regard de ce chiffre, quelle est l'offre d'hébergement d'urgence ?

Aujourd'hui, nous disposons de 193 000 places. En 2021, en sortie de crise sanitaire, ce chiffre était monté à 200 000. Un effort de l'Etat exceptionnel, historique, et qu'il faut saluer. Je compte sur la discussion budgétaire au Parlement, avec des amendements [des députées] Stella Dupont dans la majorité et Eva Sas dans l'opposition, mais nous sommes face au risque d'un recul politique majeur, puisque après la suppression de 7 000 places cette année, on pourrait en perdre de nouveau 7 000 en 2023. Il s'agirait d'une aberration, notamment en raison de l'extrême fragilisation de certains publics face à la hausse des prix de l'énergie. C'est un test pour le gouvernement, qui semble penser que le plein-emploi va régler le problème de la pauvreté. Une illusion, à mon sens. Je vois aussi un problème de méthode dans ce choix budgétaire. Le Covid avait mis fin à la gestion au thermomètre, consistant à fermer des places à la fin de la trêve hivernale. Là, on risque d'y replonger, alors que, du côté de la FAS, nous plaignons pour une approche pluriannuelle : déterminer, à long terme, les moyens nécessaires, quitte à fixer des clauses de revoyure.

Retrouvez l'ensemble des bulletins du SIAO sur notre site internet

<http://siao25.e-monsite.com/pages/bulletin.html>

Se pose aussi la question de la qualité de cet hébergement d'urgence, puisqu'on recourt beaucoup aux nuitées hôtelières...

En effet, on nous pousse à des paradoxes insupportables. En cherchant à conserver ces 200 000 places, cela nous conduit à recourir à ces nuitées hôtelières –qui représentent 45% de l'hébergement d'urgence – alors qu'on sait que cette solution, en plus d'être très coûteuse pour les finances de l'Etat, ne permet pas un accompagnement social de qualité, sans oublier les conditions de vie difficiles dans certains de ces lieux. Mais sans solution de remplacement, on ne peut pas fermer ces places. On va par ailleurs faire face à un défi supplémentaire en Ile-de-France : avec l'horizon des Jeux olympiques de 2024, des hôtels ferment pour se rénover et accueillir les touristes dans deux ans. Enfin, le secteur de la solidarité est confronté à une crise sociale importante, due notamment à la faiblesse des rémunérations et au bureaucratisme des procédures. Comment comprendre, par exemple, que les écoutants du 115 n'aient pas bénéficié des revalorisations du Ségur de la santé ?

Si l'hébergement d'urgence craque, c'est aussi parce qu'en aval les solutions font défaut. Comment analysez-vous la situation ?

L'un des pans de la politique à développer, c'est le «logement d'abord» : sortir les gens de l'hébergement d'urgence pour les amener vers le logement, que ce soit dans des résidences sociales, des pensions de famille, avec ce que cela suppose d'atouts pour leur accompagnement. On compte 250 000 personnes aujourd'hui au sein de ces structures, un mouvement qu'il faut amplifier, pour que se réduise le recours à l'hébergement d'urgence. A cet égard, il faut permettre à des personnes sans papiers qui restent bloquées dans l'hébergement d'urgence, parfois longtemps, d'accéder à un titre de séjour. Si elles avaient des papiers pour travailler, elles en partiraient.

Dernier étage de la fusée, le logement social. Moins de 100 000 logements sociaux sont construits chaque année, alors que la demande n'a jamais été aussi forte, avec 2,3 millions de personnes sur liste d'attente. Les efforts en la matière sont-ils suffisants?

Il y a une panne historique du logement social en France. Et quand l'Etat et les élus locaux se renvoient la balle, c'est d'une irresponsabilité totale. Malheureusement, je ne sens pas de prise de conscience à la hauteur.